

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **20 juillet 2017**

Décision n° **CP-2017-1762**

commune (s) :

objet : Maintenance, assistance technique et fourniture sur les ouvrages réfractaires des fours d'incinération de l'unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) de Lyon-Sud - 2 lots - Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

Rapporteur : Madame la Conseillère Baume

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : mardi 11 juillet 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : vendredi 21 juillet 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mmes Bouzerda, Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Gandolfi), Crimier (pouvoir à Mme Bouzerda), Philip (pouvoir à Mme Picot), Rousseau (pouvoir à Mme Glatard), Pouzol (pouvoir à Mme Poulain), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard).

Absents non excusés : M. Calvel.

Commission permanente du 20 juillet 2017**Décision n° CP-2017-1762**

objet : **Maintenance, assistance technique et fourniture sur les ouvrages réfractaires des fours d'incinération de l'unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) de Lyon-Sud - 2 lots - Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 11 juillet 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 25 et 33, 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution de l'accord-cadre relatif à la maintenance, assistance technique et fourniture sur les ouvrages réfractaires des fours d'incinération de l'unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) de Lyon-Sud.

Cet accord-cadre fait l'objet de bons de commande conformément aux articles 78 et 80 du décret susvisé.

Les prestations font l'objet de l'allotissement ci-dessous mentionné.

Tous les lots feraient l'objet d'un accord-cadre à bons de commande conformément aux articles 78 et 80 du décret susvisé.

Ils seraient conclus pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années.

Les lots comporteraient l'engagement de commande suivant :

Lot	Libellé du lot	Engagement minimum de commande pour la durée totale de l'accord cadre		Engagement maximum de commande pour la durée totale de l'accord cadre	
		€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
1	maintenance et assistance technique	500 000	600 000	2 000 000	2 400 000
2	fourniture de pièces de forme	125 000	150 000	500 000	600 000

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 2 juin 2017, a choisi pour les différents lots l'offre des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : maintenance et assistance technique ; entreprise Drevet,
- lot n° 2 : fourniture de pièces de forme ; entreprise Junger et Grater.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit accord-cadre, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande pour les prestations de maintenance, assistance technique et fourniture sur les ouvrages réfractaires des fours d'incinération de l'unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) de Lyon-Sud et tous les actes y afférents, avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : maintenance et assistance technique : entreprise Drevet ; pour un montant minimum de 250 000 € HT, soit 300 000 € TTC et maximum de 1 000 000 € HT, soit 1 200 000 € TTC pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années,

- lot n° 2 : fourniture de pièces de forme ; entreprise Junger et Grater ; pour un montant minimum de 62 500 € HT, soit 75 000 € TTC, et maximum de 250 000 € HT, soit 300 000 € TTC pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années.

2° - Les dépenses de fonctionnement en résultant seront imputées sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal - exercices 2017 et suivants - compte 6156 et 6068 - fonction 7213 - opération n° 0P25O2492.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 juillet 2017.